



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Reglementation

Question écrite n° 61132

### Texte de la question

Mme Jacqueline Alquier attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur la proposition de loi, actuellement à l'étude, visant à transférer l'exploitation des carrières du régime du code minier à celui des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette modification du régime juridique d'exploitation des carrières va entraîner des conséquences graves sur cette industrie et notamment sur la Société des tuileries et briquetteries du Lauragais qui exploite quatre sites en Midi-Pyrénées dont trois dans le département du Tarn. À l'heure où un projet de développement économique est engagé sur la région pour vaincre le chômage, elle lui demande de prendre en compte les remarques formulées par la fédération des fabricants de tuiles et de briques de France sur cette proposition afin de garantir le maintien des sites d'exploitation existants.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le transfert de l'exploitation des carrières du régime du code minier à celui des installations classées est prévu par la proposition de loi Saumade qui a été votée en première lecture par l'Assemblée nationale le 29 juin 1992. Cette proposition de loi prévoit le maintien des droits acquis : les autorisations d'exploitation accordées au titre de l'article 106 du code minier seront transformées en autorisations d'exploiter au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Les sites existants régulièrement autorisés et exploités seront donc maintenus. Il n'est donc pas à redouter de conséquences graves de ce transfert pour ces industries et pour l'emploi.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Alquier Jacqueline](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61132

**Rubrique :** Mines et carrières

**Ministère interrogé :** industrie et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 août 1992, page 3785